

TOURNÉE DES IMMONDICES PAR JOUR

VILLE DE LEUZE-EN-HAINAUT



LU

Chapelle-à-Oie, Blicquy, Pipaix y compris rue de Mortagne, chemin Coco et Hameau de la Planche (Leuze).

MA

Leuze 1 : avenue de la Libération, rue du Centenaire, chaussée de Tournai, rue Erna, rue du Pont de la Cure, rue de Tournai, ruelle des Archers, place du Jeu de Balle, marais du Bernil, rue de Condé, avenue Général Jacques, rue du Bois, rue du Bergeant, rue du Solitaire, enclos des Cytises, avenue Léon Delcoigne, rue Joseph Wauters, Place Albert 1er, rue du Foyer Leuzois, rue des Combattants, avenue Edouard Gosselain, chemin du Bois Périer, avenue de Loudun, chemin de Malametz, chemin de l'Avocat, Bois Courbé, chemin du Sart, chemin du Lapin, avenue des Sports, rue Paul Pastur, rue de l'Obaix, rue de l'Arbre à l'Ecaille, avenue des Cerisiers, rue des Alliés, rue de l'Araucaria et rue Yolande Uyttenhove.

ME

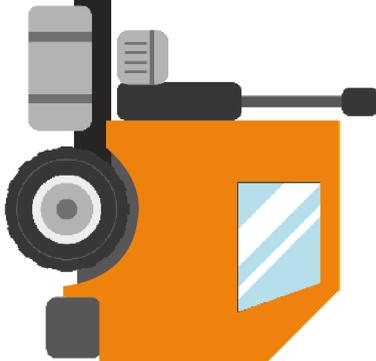
Leuze 2 : Grand-Place, Grand-Rue, rue du Gard, Tour Saint-Pierre, enclos Doyen Dumont, rue du Général Leman, rue du Seuvoir, rue Emile Vandervelde, rue du Rempart, rue Charles Duvivier, rue de la Bonneterie, impasse Denis, ruelle Dieu de Giblot, rue Pont Saint-Martin, avenue de la Wallonie, rue Saint-Martin, rue du Dix Novembre, chemin du Berger, chemin de Beloeil, Pas du Mont d'Or, avenue des Héros Leuzois, zone industrielle de l'Europe, avenue de l'Europe, boulevard du Prince Régent, chemin du Vieux-Pont, zone industrielle du Vieux-Pont, rue du Vieux-Pont, rue d'Ath, marais à la Paille, avenue de la Résistance, rue de Renaix, rue du Leup, rue de la Dendre, rue du Bois Blanc, rue Cacauderie, avenue de la Croix-Rouge, rue de Beloeil, avenue des Flandres, boulevard Paul-Henri Spaak.

JE

Thieulain, Grandmetz, Chapelle-à-Wattines.

VE

Percée de la Rénovation, chemin Motte-à-Faulx, rue du Beau Site, chemin de Melles, Thieulain : Coront, chemin de Melles, Gallaix, Pipaix : rue de la Longue Epine, Willaupuis, Tourpes.



Les déchets doivent être obligatoirement placés dans des sacs-poubelle portant le signe distinctif de la Ville de Leuze-en-Hainaut. Les sacs ne pourront peser plus de **25 kg** et ne contiendront pas d'objets pouvant présenter un danger de blessure lors de leur manipulation. Ils peuvent être déposés sur les trottoirs **AU PLUS TÔT la veille du ramassage à partir de 19H**. Notez que des sacs de 30 litres sont désormais en vente au prix de 5€ le rouleau de 10 sacs. Bien entendu, les sacs de 60 litres restent en vente au prix de 10€ le rouleau.

Plus d'infos : Service Propreté

0473/99.89.87

m.bonnier@leuze-en-hainaut.be

Zoning industriel, 7 à Leuze



Ville de Leuze-en-Hainaut

CALENDRIER DU RAMASSAGE DES POUBELLES 2024 VILLE DE LEUZE-EN-HAINAUT

Pas de ramassage
Ville et villages
Uniquement ville
Jour férié : modification

JANVIER

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
01	02	03	04	05	06	07
08	09	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31	01	02	03	04

FÉVRIER

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
29	30	31	01	02	03	04
05	06	07	08	09	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	01	02	03

MAI

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
29	30	01	02	03	04	05
06	07	08	09	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31	01	02

JUN

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
27	28	29	30	31	01	02
03	04	05	06	07	08	09
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

SEPTEMBRE

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
26	27	28	29	30	31	01
02	03	04	05	06	07	08
09	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	01	02	03	04	05	06

OCTOBRE

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
30	01	02	03	04	05	06
07	08	09	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31	01	02	03

Modifications des tournées

Lundi 1^{er} avril ☒ Mardi 2 avril
 Mercredi 1^{er} mai ☒ Jeudi 2 mai
 Vendredi 1^{er} nov. ☒ Lundi 4 nov.
 Lundi 11 nov. ☒ Mardi 12 nov.

Mardi 24 décembre ☒ Lundi 23 décembre
 Mercredi 25 décembre ☒ Jeudi 26 décembre
 Mardi 31 décembre ☒ Lundi 30 décembre



Ville de Lisieux-en-Honnout

MARS

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
26	27	28	29	01	02	03
04	05	06	07	08	09	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

AVRIL

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
01	02	03	04	05	06	07
08	09	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	01	02	03	04	05

JUILLET

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
01	02	03	04	05	06	07
08	09	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31	01	02	03	04

AOÛT

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
29	30	31	01	02	03	04
05	06	07	08	09	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	01

NOVEMBRE

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
28	29	30	31	01	02	03
04	05	06	07	08	09	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	01

DÉCEMBRE

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
25	26	27	28	29	30	01
02	03	04	05	06	07	08
09	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31	01	02	03	04	05

PROPRETÉ : PAV, TAXE... PETIT RAPPEL

VILLE DE LEUZE-EN-HAINAUT



Infos générales

Le Plan Wallon des Déchets-Ressources oblige, depuis le 1^{er} janvier 2024, de séparer les matières organiques de cuisine des autres déchets du sac-poubelle. C'est pourquoi, en collaboration avec l'intercommunale IPALLE, **Leuze-en-Hainaut** offre la possibilité à ses concitoyens de déposer leurs **déchets organiques** séparés de leurs déchets résiduels (habituellement contenus dans le sac-poubelle), dans deux collecteurs distincts, installés dans chaque village et en ville. Ces collecteurs sont appelés **points d'apports volontaires (PAV)**. On y accède avec **une carte à se procurer au recyparc**. Retrouvez toutes les informations concernant les PAV (les emplacements, ce que vous pouvez y jeter,...) sur notre site internet à l'adresse suivante :

<https://www.leuze-en-hainaut.be/tout-savoir-sur-les-points-dapports-volontaires/1500>.

Taxe immondicie et ouvertures gratuites

La Ville de Leuze-en-Hainaut vous offre, selon votre situation, un certain nombre d'ouvertures gratuites : 10 pour les ménages et 5 pour les personnes isolées.

Ces ouvertures **s'ajoutent automatiquement au 1^{er} janvier** sur votre carte recyparc sans que vous n'ayez de démarche à faire. **Vérifiez** auprès de votre recyparc que vous êtes en possession de la **bonne carte**.

Attention : ces ouvertures gratuites sont valables 1 an. Ainsi, les ouvertures que vous avez reçues en 2022 sont valables jusqu'au 31/12/22. Celles que vous recevrez pour 2023 seront valables jusqu'au 31/12/2023.

Lorsque le solde d'ouvertures de votre carte est épuisé, vous pouvez la recharger auprès de votre recyparc ou sur le site internet www.ipalle.be. Vous pouvez également consulter le solde de votre carte sur ce même site.

Taxe immondicie et sacs-poubelle gratuits

Les personnes isolées de **65 ans et plus**, ainsi que les ménages où l'un des conjoints et/ou cohabitants a 65 ans ou plus, reçoivent un rouleau de 10 sacs-poubelle. Il faut avoir **65 ans accomplis au 1^{er} janvier** pour pouvoir bénéficier de ce rouleau. Exemple : il faut avoir minimum 65 ans au 01/01/2024 pour pouvoir bénéficier d'un rouleau de 10 sacs en 2024. Pour les récupérer, vous devez vous présenter à l'administration communale avec **votre carte d'identité**, lorsque vous aurez reçu votre avertissement extrait de rôle qui vous indiquera les modalités de retrait des sacs-poubelle.

Localisation

Leuze : chemin de Beloeil (près du cimetière), rue l'Araucaria (à proximité du parc), avenue Général Jacques, place Albert 1^{er}, cité de l'Avenue de la Croix Rouge, près du parking de la gare, avenue des Sports (à proximité de la piscine) / **Pipaix** : près du cimetière, au carrefour de la rue des Fourches et de la ruelle du Clerc / **Thieulain** : rue Warde (site de l'ancienne bascule) / **Tourpes** : près de l'église (rue de la Longue Haie) / **Blicquy** : près du jeu de balle / **Chapelle-à-Wattines** : A proximité de l'église / **Chapelle-à-Oie** : A l'angle de la rue du Château et de la rue du Couvent / **Gallaix** : a proximité de l'église/ **Grandmetz** : rue Emile Fontaine (près de la place) / **Willaupuis** : près de la plaine de jeux

Vous pouvez également retrouver toutes les informations concernant les PAV sur notre site internet : www.leuze-en-hainaut.be ou sur le site de l'intercommunale Ipalle : www.ipalle.be